

Les adolescents confrontés à la pornographie de plus en plus jeunes

Un tiers des 13-14 ans ont déjà vu un film X.

AGNÈS LECLAIR @AgnèsLeclair

FAMILLE Le « X » est à portée de clic des enfants. « La première fois que j'ai vu des images pornos, j'avais 11 ans, se souvient Pierre », un collègue de 14 ans. Des copains m'en avaient parlé et j'ai cherché par moi-même sur l'ordinateur. De toute façon, quand on va sur des sites de téléchargement de films, il y a toujours des pages qui s'affichent automatiquement pour proposer des films X. Dans son établissement privé et réputé de la région parisienne, des mots comme « sodomie » ou « bukake » (douchage de sperme) font désormais partie du vocabulaire de la cour de récré. « Maintenant, on voit même des garçons de 9 ans en parler... », confie Pierre.

Du porno à l'âge des Pokémon et des Lego ? En quelques années, l'accès des plus jeunes aux vidéos réservées aux adultes sur Internet est devenu un phénomène de masse. Un enfant sur sept a vu son premier film X à 11-12 ans, voire plus jeune, selon un sondage que dévoile Le Figaro. Un mineur sur trois a fait cette expérience à l'âge de 13 ou 14 ans, indique également cette enquête réalisée par l'Observatoire de la parentalité & de l'éducation numérique (Open) par l'Ifop et qui a été réalisée directement auprès des adolescents, et non de leurs parents.

Cette exposition précoce, normalement interdite et punie de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende par le Code pénal, a déjà entraîné des dérives. En 2015, dans le très chic collège Montaigne, à deux pas du jardin du Luxembourg, à Paris, cinq garçons de 10 et 11 ans étaient passés en conseil de discipline pour des atteintes à la pudeur et propos obscènes sur des filles de leur classe. Des comportements liés au visionnage de films X sur portable, dans l'enceinte même de l'établissement, avaient dénoncé des parents d'élèves. « Il ne s'agit pas d'une situation isolée, alerte Valéry Marty, présidente de la Fédération des parents d'élèves de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep). Beaucoup de parents sont dépassés par cette facilité d'accès au porno, dès l'âge de 11 ans pour certains écoliers. Au collège, si un adolescent n'y a pas accès sur son téléphone, ce sera sur celui d'un

camarade. En parallèle, les relations entre les garçons et les filles se dégradent. Ces dernières se font parfois traiter de "putes" dès le CM1-CM2. » Les dégâts s'avèrent particulièrement importants pour les enfants les plus jeunes, projetés de manière accidentelle et violente dans un monde à mille lieues de leur imaginaire. Cela fait environ deux ans que la psychologue clinicienne Marion Haza a commencé à recevoir des demandes de consultations pour des troubles liés à du visionnage involontaire de films X chez des enfants. « Les plus jeunes ont six ans et sont en CP. Ces enfants peuvent être très culpabilisés d'avoir vu ces images. Certains n'osent pas en parler à leurs parents par crainte d'être puni et ils gardent ce poids pour eux, rapporte-t-elle. Des symptômes peuvent alors apparaître, comme des cauchemars, des accès de tristesse, un refus d'aller à l'école ou de voir leurs amis... »

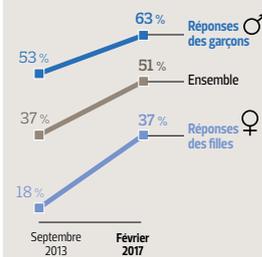
Une influence sur la vie sexuelle

Ce rajeunissement s'accompagne d'une hausse notable de la fréquentation des sites pornographiques. La moitié des adolescents de 15 à 17 ans (51 %) indiquent avoir déjà surfé sur ces sites en 2017 contre 37 % en 2013, soit un bond de 14 %. Autre phénomène, le nombre de filles ayant accédé à ce type de vidéos a explosé en trois ans. 37 % des adolescentes ont surfé sur un site pornographique début 2017, contre 18 % fin 2013. Un rapprochement des pratiques entre filles et garçons déjà constaté dans les consommations de cannabis et d'alcool.

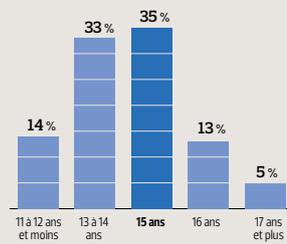
« Il est urgent d'agir pour faire en sorte que ces contenus restent réservés aux adultes, plaide Thomas Rohmer, président de l'Open. Le temps des adolescents de 15 ans qui transgressaient les interdits pour accéder à un film sur une chaîne cryptée est loin. L'arrivée des "tubes", ces portails de vidéos gratuites qui ne respectent aucune mesure de protection des enfants, a révolutionné la consommation du porno. » Comme s'ils regrettaient une part d'enfance trop vite envolée, plus d'un jeune sur deux juge d'ailleurs que leur confrontation à l'univers du X a eu lieu trop tôt. Ce visionnage semble aussi influencer la vie sexuelle des ados. Filles ou garçons, ceux qui ont

La moitié des jeunes sont déjà tombés par hasard sur des films X

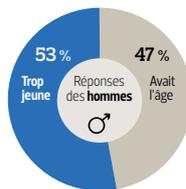
PROPORTION D'ADOLESCENTS AVANT DÉJÀ SURFÉ SUR UN SITE X



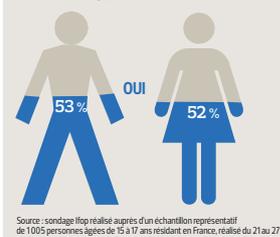
ÂGE DU PREMIER VISIONNAGE DE FILMS X SUR UN SITE VIA UN SMARTPHONE, UN ORDINATEUR OU UNE TABLETTE



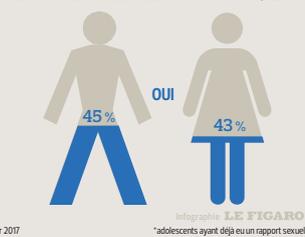
QUESTION : "AVEC LE RECUL, LORSQUE VOUS REPENSEZ À LA PREMIÈRE FOIS OU VOUS AVEZ VU UNE VIDEO PORNOGRAPHIQUE, CONSIDÉREZ-VOUS QUE VOUS ÉTIEZ ALORS TROP JEUNE, OU PAS, POUR LA VOIR ?"



QUESTION : "VOUS ÊTES-IL DÉJÀ ARRIVÉ DE TOMBER PAR HASARD SUR UN EXTRAIT VIDEO À CARACTÈRE PORNOGRAPHIQUE ?"



QUESTION : "AVEZ-VOUS DÉJÀ ESSAYÉ DE REPRODUIRE DES SCÈNES OU DES PRATIQUES QUE VOUS AVEZ VUES DANS UN FILM OU DES VIDEOS PORNOGRAPHIQUES ?"



Source : sondage Ifop réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes âgées de 15 à 17 ans résidant en France, réalisé du 21 au 27 février 2017

déjà eu un rapport sexuel sont prêts de un sur deux à avoir déjà reproduit des scènes de films X. Ce phénomène installé, mondialisé, contre lequel le Code pénal semble inefficace, pourrait-il être entravé, comme le souhaite la ministre des Familles ? Thomas Rohmer, qui va copiloter avec la Direction générale de la cohésion sociale un groupe de travail chargé de mettre place de nouvelles barrières de protection, veut y croire : « N'a-t-on pas réussi à bloquer l'accès des mineurs aux jeux d'argent en ligne ? » * Le prénom a été modifié.

« Être traitée de "mère la morale" ne me dérange pas »

MINISTRE DES FAMILLES, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol veut rendre effective l'interdiction des sites pornographiques aux mineurs.

LE FIGARO. - Le problème de l'exposition des enfants à la pornographie n'est pas nouveau. Pourquoi ouvrir ce chantier aujourd'hui ?

Laurence ROSSIGNOL. - Les enfants voient ces images de plus en plus jeunes, sans restriction, et peuvent y être exposés involontairement. C'est un phénomène qui monte en puissance. Les supports sont multipliés et les contenus sont de plus en plus violents. Il n'est pas anodin qu'une réalisatrice comme Ovidie, qui vient de cet univers, se mobilise pour dénoncer la facilité d'accès à des films qui n'ont plus aucune limite, qui véhiculent une image très dégradante des femmes, et qui devraient être réservées aux adultes. Dans les collèges, lors d'interventions sur l'éducation à la sexualité, des adolescentes de 14 ans posent désormais des questions sur des pratiques sexuelles comme la double pénétration, dont l'inspiration ne peut être que la pornographie. Elle déforme l'imaginaire des plus jeunes avant même qu'ils ne fassent leurs propres expériences.

Quels sont vos moyens d'action ?

Nous ne sommes pas dépourvus d'outils de régulation. Nous organisons mardi une journée de réflexion avec des juristes, des opérateurs, des fournisseurs d'accès à Internet pour imaginer de nouveaux outils techniques et juridiques pour bloquer l'accès de ces sites aux mineurs. Un contrôle parental pourrait par exemple être installé par défaut sur les ordinateurs et téléphones. Ce serait aux utilisateurs qui n'en ont pas besoin de le désactiver, et non l'inverse. Pharos, la plateforme du ministère de l'Intérieur qui permet de signaler des contenus illicites sur Internet, pourrait aussi être sollicitée. Un groupe de travail sera ensuite chargé de mettre en œuvre ces solutions. Ces actions vont s'inscrire dans la durée, dans le cadre du plan triennal de lutte contre les violences faites aux enfants. C'est un sujet que l'on ne pourra plus ignorer.

Vous risquez de vous heurter à la liberté d'expression...

Je suis convaincue que notre devoir est de protéger les enfants et l'enfance comme un temps de la vie. L'exposition à la crudité de la sexualité des adultes, c'est un viol de l'enfance. Cela ne me dérange pas d'être traitée de « mère la mo-

rale ». Ceux qui invoquent la liberté d'expression ne font que défendre un business. Il existe aussi une confusion sur ce sujet. Défendre une industrie qui montre l'exploitation sexuelle des femmes, ce n'est pas défendre la libération sexuelle et l'émancipation des femmes.

Vous partagez le constat des associations catholiques qui mettent en garde contre ces dangers ? Nous partageons peut-être ce constat, mais nous sommes en désaccord sur les moyens d'agir. J'estime qu'il faut renforcer l'éducation sexuelle à l'école pour faire contrepoids à ces images. Or, ces associations y sont hostiles, car elles pensent que ce sujet doit être du ressort de la famille.

Mais pourquoi ne pas essayer de favoriser le dialogue parents-enfants ?

Pour favoriser ce dialogue, nous avons justement décidé d'aborder le sujet de l'exposition aux images pornographiques dans le premier livre pour les parents d'adolescents qui sera distribué à partir de la semaine prochaine. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des milliers de familles où parler de sexualité avec les enfants est encore tabou. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. L.



La pornographie déforme l'imaginaire des plus jeunes avant même qu'ils ne fassent leurs propres expériences.

LAURENCE ROSSIGNOL

ZOOM

Quelques heures lors de la manifestation contre les « violences policières »

Plusieurs milliers de personnes - un peu plus de 7 000 selon la préfecture de police - ont manifesté à Paris, dimanche après-midi, contre les « violences policières » à l'appel de plusieurs organisations, six semaines après l'affaire Théo ». Des échauffourées ont éclaté entre des manifestants cagoulés et les forces de l'ordre. Deux gendarmes ont été légèrement blessés et transportés à l'hôpital. Onze personnes ont été interpellées pour port d'arme, dégradations, agression et jets de projectiles, a indiqué la préfecture de police.

EN BREF

Fusillade à Grasse: le tireur et un complice présumé mis en examen

L'adolescent qui a ouvert le feu jeudi dans son lycée de Grasse a été inculpé samedi pour « tentatives d'homicide » et un de ses amis, pour complicité. Tous deux ont été placés en détention. Le jeune homme a agi pour « mettre un terme aux mauvaises relations » qu'il entretenait avec un certain nombre de ses camarades, a précisé la procureur.

Religion: un questionnaire destiné aux élèves fait polémique en Corse

Un questionnaire, élaboré dans le cadre d'une étude sur la diversité commandée par l'Assemblée de Corse, dirigée par les nationalistes, et destiné aux élèves du primaire et du secondaire, fait polémique sur l'île. S'y trouvent de nombreuses questions, sur les langues parlées par les élèves mais aussi par les parents, sur les voyages à l'étranger ou la religion et sa pratique. Le recteur de l'académie de Corse a indiqué que ce questionnaire ne serait pas diffusé dans les écoles corses qui dépendent de l'Éducation nationale.

Le casse-tête de la régulation d'Internet

LUCIE RONFAUT @LucieRonfaut

SUR INTERNET, les contenus pornographiques sont nombreux et difficiles à contrôler. Ils se trouvent évidemment sur les sites spécialisés. Mais la pornographie vient aussi se nichier là où l'attend moins. Sur les réseaux sociaux, dans nos mails ou dans des publicités affichées sur des sites qui n'ont rien d'érotiques.

Certains pays interdisent sans nuances la pornographie sur Internet et ont bloqué l'accès de grands sites du secteur. C'est le cas à Singapour, en Russie ou en Indonésie. L'Islande a également envisagé d'interdire la pornographie en ligne, avant de renoncer à ce projet. En Europe, la Grande-Bretagne a examiné fin 2016 des dispositions pour encadrer plus strictement les plateformes pornographiques. Le but est de forcer les sites à s'assurer que leurs visiteurs ont plus de 18 ans. Le gouvernement a également proposé de bloquer les plateformes diffusant des contenus considérés comme trop obscènes. Une proposition qui a été fortement critiquée par des associations, notamment de défense des libertés, pour qui il s'agit d'une censure d'Internet et de la liberté d'expression.

En France, rendre accessible la pornographie à un mineur est en théorie interdit. Peu de sites mettent pourtant en place les mesures nécessaires pour vérifier l'âge de leurs utilisateurs. Certains se contentent d'une fenêtre à cliquer pour confirmer si un visiteur est bien majeur. Un procédé facilement contournable : il suffit à un adolescent de mentir sur son âge. D'autres solutions, comme de renseigner un numéro de carte bancaire, sont critiquées car mettant à mal la vie privée. Beaucoup de sites pornographiques sont par ailleurs hébergés à l'étranger et peuvent difficilement être

contraints. Le même problème se pose pour des plateformes moins osées, comme celles proposant du téléchargement illégal de films ou de séries télévisées. Elles affichent souvent des publicités érotiques, proposées par des régions étrangères ou peu soucieuses de la nature des sites avec lesquelles elles marchandent.

Tolérance zéro sur Facebook

Les acteurs du Web ont des réactions variables quant à la pornographie en ligne. Les opérateurs télécoms français proposent tous des options de contrôle parental, pour bloquer automatiquement les sites ou des mots-clés tendancieux. Même chose pour les moteurs de recherche, qui disposent généralement d'un mode sécurisé adapté aux plus jeunes. Google a par ailleurs modifié plusieurs fois ses algorithmes, les programmes qui régissent l'ordre de ses résultats de recherche, afin de s'assurer que des contenus pornographiques ne soient pas associés à des mots-clés banals.

Sur les réseaux sociaux, les règles varient fortement selon les entreprises. Twitter autorise les contenus crus, en les identifiant comme contenu choquant. YouTube autorise certaines vidéos à caractère sexuel, à condition d'y appliquer une limite d'âge. La plateforme dispose d'une application pour enfants, YouTube Kids, sans contenus choquants. Facebook pratique quant à lui une tolérance zéro face à la pornographie ou la nudité. Il s'aide de programme d'intelligence artificielle afin de repérer ces photos ou ces vidéos le plus rapidement possible. Néanmoins, ce dispositif peut mener à des erreurs absurdes. Facebook censure parfois des photos de statues ou de tableaux, simplement parce qu'elles représentent des personnes nues. ■